



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Réalisation d'une animation grand public sur la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*).
Site Natura 2000 FR8302040 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » couvre une surface de 396 ha pour un linéaire de 150 km et concerne le territoire de 14 communes réparties sur trois départements différents (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire).



L'Ance du Nord et l'Arzon sont des rivières identifiées comme majeures pour la conservation de la Moule perlière.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination des politiques publiques sur les 396 ha du site.

En 2022, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs, confiera à un prestataire une mission de sensibilisation du grand public à la Moule perlière et aux enjeux liés à sa conservation sur le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon ».

CONTENU DES MISSIONS

La Moule perlière est une espèce discrète qui possède une écologie et un cycle de vie complexes. Natura 2000 est récent sur ce territoire (2017) et c'est un outil mal connu du grand public. L'objectif de cette animation grand public est de renseigner la population locale (tout public) et les membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000. Le Parc, animateur du site Natura 2000, assurera la présentation de l'outil Natura 2000. Le prestataire aura la charge de la partie naturaliste et scientifique sur la Moule perlière.

Le prestataire se chargera :

- D'animer une partie sur le terrain de 45 min à 1 heure. L'objectif est de présenter l'espèce, son écologie et son milieu de vie. Plusieurs stations de Moule perlière sont présentes sur l'Ance. Il convient de trouver, en partenariat avec le Parc, une station adaptée pour observer si possible l'espèce et à défaut son milieu de vie. Ce lieu doit permettre d'accueillir une trentaine de personnes.
- D'animer une partie en salle de 1h30 à 2 heures. L'objectif est de présenter plus en détail l'espèce mais surtout de présenter l'état de conservation de l'espèce sur le bassin de l'Ance et de l'Arzon ainsi que vulgariser les études réalisées sur ce territoire depuis 2017. La durée totale inclut un temps d'échange avec la salle afin de répondre aux questions des participants.
- Lieu de la prestation :
 - o Pour le terrain : L'Ance à proximité de Viverols (63)
 - o Pour la conférence : salle des fêtes de Viverols (63)
- Date : la date retenue est le mercredi 16/11/22 entre 15h et 20h. En cas d'annulation, une nouvelle date sera proposée avant le 31/12/2022. Pour information, le Comité de Pilotage du site Natura 2000 aura lieu en début d'après-midi. Ce comité qui regroupe les collectivités et les partenaires institutionnels, scientifiques, techniques et associatifs sera également invité pour la sortie terrain et la conférence.

Le Parc se chargera :

- D'organiser l'événement (lieu de RDV, lieu de visite, lieu de la conférence ; date) ;
- D'assurer la communication de l'événement (création de supports et diffusion de l'information) ;
- De gérer les inscriptions pour la visite de terrain ;
- De mettre à disposition le matériel de projection (ordinateur, vidéoprojecteur, écran) ;
- De présenter et de répondre aux questions sur la partie « outil Natura 2000 » ;
- D'animer le débat et de veiller au respect de la courtoisie ;



- De fournir au prestataire les études réalisées sur la Moule perlière sur l'Ance et l'Arzon.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :

- Un échange en amont de l'animation pour finaliser l'organisation et valider les sujets abordés.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 15/12/2022.

(*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 60% ;

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acompte

- Aucun acompte n'est prévu pour cette prestation.
- Le solde de 100 % sera versé à l'issue de la mission et sur présentation d'une facture

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mercredi 26 octobre 2022 – 17 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez